



Marché n° : 003OTSPINTER

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AU
TROISIEME APPEL A PROJET POUR LA PRESENTATION DE PROJETS SIMPLES
SUR L'OBJECTIF SPECIFIQUE 4.2 « ACCROITRE L'OFFRE EDUCATIVE ET DE
FORMATION ET LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES TRANSFRONTALIERES
»**

**TRANCHE FERME:
L'ACCOMPAGNEMENT A LA REDACTION DE PROJET SIMPLE
FORMATION TOURISMES SPORTIFS ET GASTRONOMIE**

**TRANCHE CONDITIONNELLE
AMO ET ASSISTANCE TECHNIQUE POUR SA MISE EN ŒUVRE**

REGLEMENT DE CONSULTATION

REMISE DES OFFRES AVANT LE 15/03/2019 A 14H00

SOMMAIRE

1. MAITRE D'OUVRAGE	3
2. OBJET DE LA CONSULTATION	3
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
3.1 Type de consultation	4
3.2 Délai de validité des offres	4
3.3 Durée du marché.....	4
4. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION.....	4
4.1 Retrait du dossier de consultation :	4
4.2 Modifications de détail au dossier de consultation :	4
4.3 Forme juridique que devra revêtir l'attributaire du marché :.....	4
5. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	4
5.1 Pièces particulières	5
5.2 Pièces générales	5
6. PRIX.....	5
6.1 Nature du prix	5
6.2 Forme du prix.....	5
6.3 Mois d'établissement des prix du marché	5
6.4 Choix de l'index de référence.....	5
6.5 Modalités d'actualisation des prix fermes actualisables.....	6
6.6 Mode de règlement du marché :.....	6
6.7. Unité monétaire :	6
7. EVALUATION DES OFFRES	6
7.1 Critères	6
7.2 Négociation	7
8. REMISE DES OFFRES	7
8.1 Remise des offres	7
8.2 Contenu de l'enveloppe.....	7
Pièces administratives :	7
Pièces permettant d'évaluer les compétences, références et moyens du candidat (mémoire explicatif) :	8
9. MODALITÉS DE REGLEMENT - AVANCE.....	8
9.1 - Avance.....	8
9.2 Acomptes	9
10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	9

1. MAITRE D'OUVRAGE

Le Maître de l'Ouvrage est l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Ponçon
Place du Général DOSSE

05200 Embrun

Le maître d'ouvrage est représenté par son Président : Yves LELONG

Tel : 04 92 43 72 72

@ : a.aubespain@serreponcon-tourisme.com

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, financier et technique relative à l'accompagnement à la mise en œuvre d'un projet ALCOTRA répondant au troisième appel à projet pour la présentation de projets simples sur l'Objectif Spécifique 4.2 « Accroître l'offre éducative et de formation et les compétences professionnelles transfrontalières ».

La présente consultation est lancée en procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et a pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Office de tourisme intercommunal de Serre Ponçon pour la mise en œuvre d'un plan intégré territorial (PITER) approuvé au titre du programme de coopération territoriale France Italie ALCOTRA 2017-2021, sur le territoire des Terres Monviso.

Le projet concerne :

En tranche ferme :

- L'élaboration des contenus et des maquettes financières du projet simple pour le Partenaire et ses éventuels délégataires (maximum deux) ;
- La coordination avec le partenaire italien, la Commune de Saluzzo, et ses délégataires (maximum deux) ;
- La prise en compte des intérêts touristiques et des besoins en formation pour les professionnels et les futurs professionnels du territoire
- La rédaction en français, la traduction (de l'italien vers le français) de la documentation administrative et technique ALCOTA, ainsi que la saisie de la candidature via la plateforme Synergie CTE.

En tranche conditionnelle :

L'accompagnement à la mise en œuvre du projet simple répartie en deux missions : AMO administrative et financière – Assistance technique du projet pour lesquelles l'Office de tourisme intercommunal de Serre Ponçon est pressenti comme chef de file.

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 TYPE DE CONSULTATION

Consultation pour marché de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée prévue à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 « Marchés Publics », et de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

3.2 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.3 DUREE DU MARCHÉ

Le délai global maximal d'exécution de l'ensemble de la mission est estimé à : 30 jours pour la tranche ferme (date limite 16/04/2019).

Ce délai peut être étendu si la date limite est reportée par l'autorité de gestion ALCOTRA.

La tranche ferme arrivera à échéance à dépôt sous synergie du projet simple à la date réelle du dépôt.

Dans les cas où cette date serait reportée par l'autorité de gestion, la mission se prolongera jusqu'à la date revue sans que cela n'entraîne de modifications financières du présent marché.

La tranche conditionnelle démarrera après sélection définitive des projets par le comité de suivi, probablement à la fin du second semestre 2019.

A compter de cette date, la durée prévisionnelle de la tranche conditionnelle sera de 24 mois.

4. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

4.1 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur demande à l'adresse mail suivante : a.aubespain@serreponcon-tourisme.com comme le stipule l'APPC publié sur le site de la Communauté de commune de Serre-Ponçon en date du 28/02/2019

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend :

- Le présent règlement de consultation
- Le Cahier des Charges

4.2 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION :

L'Office de Serre-Ponçon se réserve le droit d'apporter au plus tard CINQ (5) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans élever aucune réclamation à ce sujet.

4.3 FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ :

Le marché sera conclu :

- Soit avec un opérateur unique
- Soit avec un groupement solidaire,
- Soit avec un groupement conjoint avec mandataire solidaire

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour le même marché.

5.1 PIÈCES PARTICULIÈRES

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement (AE) et son annexe (décomposition et répartition de la rémunération),
- le présent cahier des charges,
- le règlement de consultation,
- le mémoire explicatif de présentation de la mission rédigé par le prestataire.

5.2 PIÈCES GÉNÉRALES

Il est fait référence :

- au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG - PI), en vigueur lors du mois d'établissement des prix, pour les articles auxquels il n'est pas dérogé par les dispositions contractuelles du présent marché.
- à l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et au décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

En cas de contradiction entre les pièces constitutives du marché, les pièces particulières prévalent sur les pièces générales et les pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-avant.

6. PRIX

6.1 NATURE DU PRIX

Le prix est global et forfaitaire ; l'annexe à l'acte d'engagement décompose le prix global et forfaitaire. Le prix comprend toutes les sujétions découlant des circonstances de temps, de lieux et d'horaires dans lesquelles la prestation concernée doit être réalisée.

Le titulaire reconnaît avoir été suffisamment informé des conséquences directes ou indirectes de ces circonstances et a élaboré ses prix en connaissance de cause.

6.2 FORME DU PRIX

Les prix sont fermes actualisables suivant les modalités fixées à l'article 6.5

6.3 MOIS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX DU MARCHÉ

Les prix du présent marché sont établis sur la base des conditions économiques du mois précédant la date limite de remise des offres indiquée en page 1 du présent cahier des charges. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre.

Ce mois est appelé "mois zéro" (m_0).

6.4 CHOIX DE L'INDEX DE RÉFÉRENCE

L'index de référence I choisi en raison de sa structure pour l'actualisation des prestations faisant l'objet du marché est : ING : Ingénierie

6.5 MODALITES D'ACTUALISATION DES PRIX FERMES ACTUALISABLES

Le coefficient d'actualisation C_n applicable pour le calcul d'un acompte et du solde est donné par la formule ci-après, sous réserve que la date d'effet de l'acte qui emporte commencement d'exécution du marché soit postérieure de plus de 3 mois au mois d'établissement des prix :

$$C_n = I_{d-3} / I_0$$

avec I_0 = Valeur de l'index de référence I prise au mois d'établissement des prix ;

I_{d-3} = Valeur de l'index de référence I prise au mois de la date d'effet de l'acte qui emporte commencement d'exécution du marché moins 3 mois.

Les calculs intermédiaires et finaux sont effectués avec au maximum quatre décimales.

Pour chacun de ces calculs, l'arrondi par excès est traité de la façon suivante :

- si la cinquième décimale est comprise entre 0 et 4 (bornes incluses), la quatrième décimale est inchangée ;
- si la cinquième décimale est comprise entre 5 et 9 (bornes incluses), la quatrième décimale est augmentée d'une unité.

Lorsqu'une actualisation a été effectuée provisoirement en utilisant un index antérieur à celui qui doit être appliqué, il n'est procédé à aucune autre actualisation avant l'actualisation définitive, laquelle intervient sur le premier règlement suivant la parution de l'index correspondant.

6.6 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE :

Le mode de règlement est le virement bancaire sous trente jour à réception de la facture

6.7. UNITE MONETAIRE :

Le marché sera conclu en euros (€)

7. EVALUATION DES OFFRES

7.1 CRITERES

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux des textes réglementaires des marchés publics (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) selon les critères indiqués ci-dessous :

1- Valeur Technique : 60%

2- Prix : 40%

La valeur technique, notée sur 60 points, sera jugée sur la base du dossier technique établi par le candidat en fonction des sous critères suivants :

- | | |
|---|--------|
| · CV du chef de projet et de son équipe | 5 pts |
| · Références du candidat en matière d'opérations similaires | 25 pts |
| · Moyens mis en œuvre et capacité | 15 pts |
| · Compréhension de la mission et note méthodologique | 15 pts |

Le critère prix sera évalué de la manière suivante :

$$B = [1 - (P_{\text{offre}} - P_{\text{bas}}) / P_{\text{bas}}] \times Z$$

- B = le nombre de points obtenus par l'offre examinée
P +bas = le montant de l'offre régulière la moins-disante
P offre = le montant de l'offre examinée
Z = le nombre de points attribué pour le critère prix.

Après examen des offres, il sera établi un premier classement.

7.2 NEGOCIATION

Le maître d'ouvrage pourra négocier avec certains candidats, sur tous les éléments de leur offre (méthodologie, prix, délai ...).

Le nombre de candidats admis à la négociation est limité à trois. Il s'agit des trois candidats les mieux classés au vu de l'analyse initiale des offres.

Le classement définitif des offres interviendra à l'issue de cette phase de négociation, après analyse des offres en fonction des critères énoncés ci-dessus.

8. REMISE DES OFFRES

8.1 REMISE DES OFFRES

Les dossiers seront entièrement rédigés en langue française.

Offre remise sur support « papier » ou « dématérialisé ».

Les offres contenant les pièces du marché seront adressées **sous simple enveloppe** au maître d'ouvrage avec la mention « Mission d'AMO, Projet ALCOTRA PITER TERRES MONVISO– Marché n° 003OTSPINTER

- Par voie papier, les offres seront envoyées en RAR ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

Office de tourisme de Serre-Ponçon

Place Dosse

05200 EMBRUN

- Par voie électronique à a.aubespain@serreponcon-tourisme.com

La date ultime de la transmission de l'offre est fixée au vendredi 15 mars 2019 à 15h00

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leur auteur sans être ouvert

8.2 CONTENU DE L'ENVELOPPE

Le candidat aura à produire les pièces suivantes :

PIECES ADMINISTRATIVES :

- lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 et DC2) ;
- attestation sur l'honneur relatif aux déclarations fiscales et sociales (ou NOTI 12 ou DUME – ces documents regroupent attestations fiscales et sociales et la déclaration sur l'honneur) ;

Modèles sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- certificats de qualification professionnelle ou équivalents du candidat (mandataire et cotraitants en cas de groupement) attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle
- Copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;

PIECES PERMETTANT D'EVALUER LES COMPETENCES, REFERENCES ET MOYENS DU CANDIDAT (MEMOIRE EXPLICATIF) :

- Le dossier technique établi par le candidat, comprenant :
 - ✓ lettre d'intention exposant les motivations et l'intérêt du candidat pour le projet et précisant les conditions d'intervention et les engagements spécifiques ;
 - ✓ liste de références de nature comparable en cours d'exécution ou exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant l'objet, le montant, la date et le maître d'ouvrage public ou privé
 - ✓ note de présentation du candidat exposant les moyens humains et matériels dont il dispose de façon générale, et ceux qu'il propose d'affecter plus particulièrement à l'opération en mentionnant leur qualification et leurs références personnelles ;
 - ✓ Une note montrant la compréhension du projet, et des enjeux,
 - ✓ Une proposition d'honoraires détaillée par éléments de mission ;
 - ✓ Une proposition de planning de la prestation.
- Le Cahier des charges, dûment visé et paraphé

En outre le candidat et son équipe ou tout membre de son groupement devra impérativement maîtriser l'italien (lu, parlé, écrit) et disposer d'une connaissance des institutions de l'administration française et italienne.

Une connaissance en comptabilité publique sera également demandée. Nomenclature M14.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit en outre, sous huit jours à compter de la demande :

- 1° Les certificats prévus aux articles 50 et 51 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- 2° Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché ;
- 3° Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- 4° Une attestation d'assurance.

A défaut, le marché ne pourra lui être attribué.

9. MODALITÉS DE REGLEMENT - AVANCE

9.1 - AVANCE

Il sera fait application des dispositions de l'[article 110](#) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

9.2 ACOMPTE

La rémunération est payée par acomptes et sur production de factures. Celle-ci sera déclenchée après avis du maître d'ouvrage à partir des livrables constatés conformément aux dispositions de l'article 11.2 du CCAG-PI, la périodicité des acomptes est fixée à trois mois. Toutefois, par dérogation à l'article 11.2 du CCAG-PI, cette périodicité pourra, sur demande du titulaire, être ramenée à un mois.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la situation par le maître d'ouvrage.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir 07 jours au moins avant la date de remise des plis une demande écrite ou par e-mail à :

Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de Serre-Ponçon
Place DOSSE

05200 EMBRUN - FRANCE

Téléphone : 04.92.43.72.72 – Courriel : a.aubespain@serreponcon-tourisme.com

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des candidatures.

Le candidat :

(Cachet signature)

Lu et accepté, le